



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

**Direction départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations**

Service jeunesse, sports, vie associative et politique  
de la ville

Châteauroux, le 06 mars 2020

**CORONAVIRUS COVID-19 - POINT DE SITUATION**

-

**RECOMMANDATIONS AU 06 MARS 2020**

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 qui sévit actuellement, vous trouverez ci-dessous les recommandations gouvernementales. Ces mesures visent à ralentir la propagation du virus.

**En toute hypothèse, il est important de mettre en place les mesures barrières simples communes à toutes les épidémies, en particulier le lavage des mains, l'utilisation de mouchoir à usage unique et le fait de tousser dans son coude.**

**Nous vous recommandons d'annuler tout séjour ou compétition se déroulant de ou vers les zones à risque où circule le virus.** Ces zones sont : la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, régions d'Emilie-Romagne, la Lombardie et Vénétie en Italie.

En revanche, le virus circulant déjà sur notre territoire, il n'y a plus de raison de confiner des personnes revenant de zones exposées à une circulation active du virus.

Dans le cas où un(e) sportif(ve) ou un(e) encadrant(e) serait atteint de coronavirus COVID-19, il convient de **signaler sans délai** ce cas au service jeunesse et sports de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre ([ddcspp-jsva@indre.gouv.fr](mailto:ddcspp-jsva@indre.gouv.fr)).

L'arrêté du 4 mars 2020 interdit tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 5000 personnes en milieu clos, jusqu'au 31 mai 2020.

DDCSPP DE L'INDRE

CITÉ ADMINISTRATIVE – BÂT. A - Bd GEORGE SAND – CS 30613 - 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX

TÉLÉPHONE : 02.54.53.27.00 - TÉLÉCOPIE : 02.54.53.27.79 – SITE INTERNET : [HTTP://WWW.INDRE.GOUV.FR](http://www.indre.gouv.fr)

Les compétitions internationales, les stages de préparation à l'étranger et l'accueil de délégations sportives étrangères sur notre territoire dans les semaines ou mois à venir doivent nous être immédiatement notifiés ([ddcspp-jsva@indre.gouv.fr](mailto:ddcspp-jsva@indre.gouv.fr)).

Les rencontres sportives qui impliquent un groupement sportif relevant directement d'un cluster identifié en France doivent, dans la mesure du possible, être reportées. Un arrêté d'opposition à l'organisation de la manifestation se tenant dans l'Indre pourra le cas échéant être pris.

Les clusters concernés sont à ce jour dans :

- l'Oise, et en particulier sur les communes de Creil, Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny le Sec, La Croix Saint Ouen, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul ;
- la Haute Savoie, sur la commune de La Balme-de-Sillingy ;
- le Morbihan, sur les communes d'Auray, Carnac et Crac'h.

Nous vous rappelons que les informations et mesures à prendre concernant ce virus sont en ligne sur le site du Gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) ou sur le site de santé publique France (<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>)

En cas de difficulté vous pouvez vous rapprocher de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre : [ddcspp-jsva@indre.gouv.fr](mailto:ddcspp-jsva@indre.gouv.fr)

**Coronavirus 2019 n-Cov**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

Plateforme téléphonique d'information :  
**0800 130 000** (appel gratuit)

**En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,  
au retour de Chine, composez le 15**

